

Le sénateur Manning: Si ma mémoire est bonne, honorables sénateurs, cet incident est survenu lorsque le gouvernement de Terre-Neuve a demandé des renforts pour l'aider à maîtriser une situation à Saint-Jean. Selon les ententes que je connais—et je suppose que ce sont à peu près les mêmes dans toutes les provinces—un nombre précis de gendarmes de la GRC est affecté dans la province. Il est prévu que le procureur général de la province peut demander des renforts au besoin, mais il est très clair dans le texte de l'entente, selon moi du moins, que la décision d'accéder ou non à cette demande incombait au ministre de la Justice du Canada et non au procureur général. Je crois que c'est sur cela que portait la controverse à Terre-Neuve. Le gouvernement de cette province soutenait qu'elle avait droit à ces hommes si elle jugeait qu'elle en avait besoin, mais je crois qu'il ne fait aucun doute que les effectifs demandés étaient en excédent par rapport au personnel visé par le contrat.

Dans toutes les années où je me suis occupé de telles ententes en Alberta, je n'ai pas vu un seul cas où les autorités fédérales ou celles de la GRC se soient ingérées dans les affaires de la province. Celle-ci a pleine autorité sur le personnel affecté sur son territoire en vertu du contrat. Bien entendu, le nombre d'employés affectés peut varier d'une année à l'autre, parce que la province peut demander que le personnel soit renforcé au besoin. Mais aucun problème ne s'est jamais posé à cet égard.

Un autre facteur qui contrebalance les dangers possibles d'une force policière nationale, c'est l'existence de vastes corps de police municipaux, dans les grands centres urbains. Tous les grands centres ont leur propre corps de police; si l'on considère les populations combinées de Toronto, Montréal et Vancouver, on constate qu'il y a plus de gens qui relèvent de leurs forces policières municipales qu'il y en a qui relèvent de la police provinciale dans plusieurs provinces, même en tenant compte de la population totale. Nous avons donc le contrôle et le contrepois supplémentaires qu'assurent les forces policières municipales des grands centres.

Le sénateur Carter: Honorables sénateurs, si je puis parler du point soulevé par le sénateur McIlraith au sujet de la controverse de Terre-Neuve, je dirai que, selon moi, l'accord prévoyait qu'en cas d'urgence, le procureur géné-

ral de la province pouvait présenter une demande au gouvernement fédéral par l'intermédiaire du commissaire en charge de la GRC à Ottawa. Si ce dernier approuvait la demande, il la transmettait au procureur général du Canada, avec sa recommandation. Dans le cas de la controverse de Terre-Neuve, le commissaire a démissionné parce que sa demande et la recommandation n'ont pas été acceptées.

Le sénateur Langlois: Honorables sénateurs, ne serait-il pas plus exact de dire que l'objet du différend entre Ottawa et Terre-Neuve à ce moment-là portait plutôt sur l'opportunité de faire appel à la GRC pour mettre fin à une grève? Il ne s'agissait certes pas de renforcer ou de restreindre la brigade de la GRC déjà sur place.

Le sénateur McIlraith: A vrai dire, il s'agissait de déterminer quel procureur général avait l'autorité de trancher la question.

(La motion est adoptée.)

LA POLICE PROVINCIALE DU QUÉBEC

COMPENSATION FINANCIÈRE—CONCLUSION DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat de l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la demande du ministre de la Justice de la province du Québec en vue d'obtenir une compensation financière du gouvernement fédéral à l'égard de la Sûreté provinciale du Québec et de l'augmentation constante du coût de maintien des différentes forces policières au Canada.—(L'honorable sénateur Langlois).

Le sénateur Langlois: Honorables sénateurs, en parlant hier à l'appui de la motion du sénateur Flynn, j'ai bien clairement expliqué que je n'avais pas l'intention de poursuivre davantage le débat sur l'interpellation du sénateur Deschatelets à ce stade-ci, me réservant naturellement le droit d'en parler quand le comité permanent la renverrait à la Chambre.

Comme aucun autre sénateur n'avait alors manifesté l'intention de continuer ce débat, je propose, en toute déférence, que cet article soit rayé du *Feuilleton*.

(Le Sénat s'ajourne au mardi 27 mai, à 8 heures du soir.)